



Valeyres-sous-Ursins

Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 19/2023 du 22 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

L'intégration d'une installation de traitement pour l'eau potable

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Déoulant des nouvelles normes et connaissances en matière d'analyse de l'eau de boisson, la Municipalité a étudié divers procédés de filtration de l'eau potable afin que celle-ci réponde aux exigences des normes en vigueur.

En effet, la quantité de pesticides présents dans l'eau de notre réseau ne répond pas aux normes en vigueur.

Après nous être renseignés, puis avoir effectué des tests (campagne d'analyses d'octobre 2022 à janvier 2023), nous sommes parvenus à trouver un système adéquat pour la filtration de l'eau de nos sources.

C'est pourquoi nous vous soumettons le présent préavis pour l'installation d'une unité de traitement par charbon actif, le présent préavis ne portant que sur l'installation du système.

En effet, à terme, l'eau distribuée par le distributeur régional (à savoir la Sagenord) répondra elle aussi aux prescriptions en vigueur. Il nous est donc préférable de choisir une solution moins coûteuse qui pourra s'avérer provisoire, mais elle sera en fonction pour une durée de 6 ans (contrat de 3 ans sur 2 périodes minimum, puis renouvelable).

Le coût de l'installation juxtaposée au réservoir existant est devisé à CHF 47'750.- par le bureau Ribl. Cette installation est complète, comporte la mise en place du container Biogreen et de son raccordement, ainsi que de sa mise hors-gel et l'installation d'un bardage, afin de rendre l'installation plus discrète. Une nouvelle armoire de commande posée en ce début d'année nous permet d'économiser CHF 2'750.- sur le budget des travaux, ce qui porte le montant de l'installation à CHF 45'000.-

Nous demandons également un montant de CHF 5'000.- pour des réparations sur le bâtiment du réservoir, notamment l'étanchéité de la toiture du local de commande.

Conclusions :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°19/2023 du 22 mai 2023,
- Entendu le rapport de la Commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder un crédit de complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 50'000.- pour l'intégration d'une installation de traitement de l'eau potable au réservoir.

De financer cette somme par le biais d'un emprunt aux meilleures conditions du moment ou par le biais des liquidités courantes.

De l'amortir par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve « travaux futurs du service des eaux » no 9282.4.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Blaise Chapuis



La Secrétaire


Emilie Thomas